



**Procès-Verbal de la séance du  
Conseil Municipal  
du jeudi 28 mars 2019 à 20h30**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

**Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire**

**Nombre de conseillers élus : 11**

**Nombre de conseillers en fonction : 11**

**Nombre de conseillers présents : 9**

**Présents :**

- GILGENMANN Grégory
- ADAM Christian
- KERN Pascal
- BALTAZAR Zélia
- ECKLY Christophe
- HEDJERASSI Régine
- SCHAAL Denis
- SCHMITT Odile
- WEISS Sylvain

**Absents excusés :**

- SCHWUTTGE Séverine : procuration donnée à SCHMITT Odile
- SCHUMPP Jean-Marie : procuration donnée à GILGENMANN Grégory

**Assistait également :**

- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme BOHN Sylvie est proposée comme secrétaire de séance.

**APPROUVÉ à l'unanimité**

**Mairie d'Ichtratzheim - 27, rue du château 67640 ICHTRATZHEIM**

Messagerie : [mairie.ichtratzheim@orange.fr](mailto:mairie.ichtratzheim@orange.fr) - Site internet : [www.ichtratzheim.fr](http://www.ichtratzheim.fr)

Téléphone : 03 88 64 15 54 Fax : 03 90 29 84 23

Secrétariat : lundi de 8h00 à 12h00, jeudi de 13h30 à 20h00 et vendredi de 8h00 à 11h30

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2019 a été

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## 3. CDG67 : adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Assurances,

**Vu** le Code de la sécurité sociale,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaire et notamment son article 22 bis ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de gestion du Bas-Rhin en date du 26 février 2019 ;

**Vu** l'exposé de Madame Sylvie BOHN, secrétaire de maire ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- **Donne** mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance ;
- **Prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- **Détermine** le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

Montant net annuel en euro par agent : 120 €

Ce qui représente un montant net mensuel en euro par agent de 10 €

- **Autorise** le Maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### **4. Contrat d'assurance**

M. GILGENMANN, Maire, informe l'assemblée que Groupama a été sollicité afin de mettre à jour les biens couverts par le contrat d'assurance qui nous lie. Groupama propose un nouveau contrat VILLASUR en remplacement de celui actuellement en place incluant :

- la responsabilité générale de la commune
- la protection juridique
- l'assurance dommage aux biens
- l'assurance bris de machines
- l'assurance du matériel informatique

Le tarif du nouveau contrat a été révisé et revu à la baisse malgré l'extension des biens couverts :

- Montant de la cotisation annuelle TTC : 3 655 €
- Date proposée de souscription : 01/04/2019
- Terme proposé du contrat : 31/03/2022

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** de souscrire le contrat VILLASUR proposé en remplacement du contrat VILLASUR actuel, aux conditions proposées
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents y afférents

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### **5. Impôts directs locaux : fixation des taux pour l'année 2019**

**Vu** l'exposé de Madame Odile SCHMITT, conseillère municipale

**Considérant** qu'il convient de garantir l'équilibre du budget primitif 2019

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide** de maintenir le taux des 3 taxes pour l'année 2019 à :
- Taxe d'habitation : 13,54 %
- Taxe foncière sur le bâti : 3,70 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 23,96 %

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **6. Programme d'action et état de prévision des coupes pour 2019**

Monsieur Pascal KERN, Adjoint au Maire, présente le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes établi par l'O.N.F. pour 2019

- **Prévision des coupes à façonner.**  
 La recette nette H.T. hors maîtrise d'œuvre est de 16 600 €  
 Le bilan net prévisionnel H.T. est de 15 297 €
- **Programme de travaux patrimoniaux 2019 :**  
 Le total des travaux prévisionnels H.T. retenu s'élève 14 933,69 €.  
 Le total HT de la maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre, initialement estimé à 2 600 €, sera revu à la baisse du fait des travaux non retenus : une demande de devis actualisé sera faite à Monsieur MESRINE.

**Vu** l'exposé de Monsieur Pascal KERN, Adjoint au maire ;

**Vu** les documents remis par l'O.N.F.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** d'adopter le programme prévisionnel des coupes
- **Décide** de retenir le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'année 2019 pour un montant de 14 933,69 €
- **Décide** d'adopter les conventions de maîtrise d'œuvre avec l'Office national des Forêts,
- **Autorise** le Maire à signer les programmes de travaux respectifs.

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **7. Informations et divers**

- Oschterputz : le 30/03/2019
- Ramassage des vieux papiers : le 30/03/2019
- Marche Populaire d'Eschau : le 26/05/2019 avec passage souhaité sur le ban de la commune et implantation d'un stand de ravitaillement
- Mise à jour du foncier communal : projet notariaux réceptionnés

- RD 1083 et Ichtratzheim-Faubourg :
  - Giratoire : démarrage des travaux prévus par le Département à l'été 2019 : en attente du planning détaillé
  - Remplacement du réseau d'eau potable du SDEA au faubourg prévu en juillet et août 2019
  - Projet de renforcement de la signalisation routière dans le village par rapport à la présence de PL
- Vidéoprotection : réception de l'arrêté préfectoral d'autorisation permettant la mise en œuvre de l'opération
- ZAC Niederfeld : programmation par l'aménageur de la mise en place d'une signalisation routière définitive et notamment la zone de rencontre de l'allée Ibuda, des panneaux de rues, de glissières de sécurité, de dernières plantations,... conformément au projet travaillé conjointement avec la commune et les villageois concernés.

Fait à Ichtratzheim, le 29 mars 2019

Le Maire d'Ichtratzheim



Grégory GILGENMANN